



D.2024.02.07.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Février 2024

7- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 - Budget Primitif 2024 du SMTC

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS- EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le budget primitif 2024 du SMTC.

Ce budget prévisionnel, établi sur la base des Orientations Budgétaires adoptées lors de la séance du 31 janvier 2024, s'inscrit dans la trajectoire financière de Tisséo Collectivités.

Dans sa séance du 11 octobre 2023, le SMTC a procédé à la modification de ses statuts afin d'acter à partir du 1^{er} janvier 2024 l'intégration des Communautés de Communes du Grand Ouest Toulousain et des Côteaux Bellevue, ainsi que la dissolution du SITPRT.

Pour 2024, les contributions apportées par les collectivités au SMTC sont basées sur cette nouvelle composition.

Le contrat de service public avec Tisséo Voyageurs pour l'exploitation du réseau urbain a été renouvelé le 1^{er} avril 2023 jusqu'à fin 2029.

La rémunération de l'exploitant est estimée pour l'année 2024 à 313.42M€, contre 319.1M€ au budget prévisionnel 2023, soit une baisse de 1.78%, liée à des économies de consommation d'énergie.

Le produit des recettes attendu s'élève à 120,202 M€, soit une hausse de 8.1% par rapport au BP 2023.

Le marché pour l'exploitation du nouveau service de location de vélo en libre-service a été notifié le 18 juillet 2023. Le coût des charges relatives à ce service est estimé pour l'année 2024 à 4,150 M€.

Le volume des dépenses liées aux projets estimé pour 2024 à 866,346 M€ connaît une forte augmentation par rapport à 2023 en raison de l'avancement des projets de métro Ligne C, CLB et LAE pour un montant total de 781,600 M€.

Un programme d'emprunt de 696,231M€ sera nécessaire pour le financement de ces investissements, ce qui représente une hausse de 51% par rapport au budget 2023. Ce niveau d'emprunt, en lien avec la montée en charge des dépenses liées aux lignes C et Connexion avec la ligne B, devrait se maintenir jusqu'en 2027, ce qui correspond à la durée du programme d'émissions obligataires EMTN que va mettre en œuvre Tisséo dès 2024.

Le montant du versement mobilité est estimé à 343,050 M€ (auquel il convient d'ajouter 1 M€ au titre de la compensation pour changement de seuil versée par l'Etat), grâce à la dynamique du territoire. Ceci représente une hausse de +5.5% par rapport à l'année 2023.

Le niveau de l'épargne brute est estimé à 157,531 M€ et celui de l'épargne nette à 43,085 M€.

La capacité de désendettement au 31/12/2024 serait de 14,87 années, conformément à la trajectoire prévue dans l'étude de soutenabilité de février 2023.

Le taux moyen de la dette de Tisséo-Collectivités pour l'année 2024 est estimé à 3.26% %, signe que le syndicat continue à bénéficier des taux bas offerts par les établissements prêteurs. Cet élément consolide la soutenabilité financière du programme d'investissements.

Les montants du budget primitif pour l'année 2024, s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

⇒ Propositions nouvelles :	662 457 889,00 euros
⇒ Total dépenses :	662 457 889,00 euros
(dont 181,692 M€ d'opérations d'ordres)	

Recettes :

⇒ Propositions nouvelles :	662 457 889,00 euros
⇒ Total recettes :	662 457 889,00 euros
(dont 17,032 M€ d'opérations d'ordres)	

Section d'investissement :

Dépenses :

⇒ Propositions nouvelles :	1 643 374 033,00 euros
⇒ Total dépenses :	1 643 374 033,00 euros
(dont 577,032 M€ d'opérations d'ordres)	

Recettes :

⇒ Propositions nouvelles :	1 643 374 033,00 euros
⇒ Total recettes :	1 643 374 033,00 euros
(dont 741,692 M€ d'opérations d'ordres)	

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif 2024 du SMTC par chapitre.

ARTICLE 2 : APPROUVE les propositions de crédits et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 022, 023 et 042 de la section dépenses de fonctionnement.

ARTICLE 3 : APPROUVE les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 70, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 013 et 042 de la section recettes de fonctionnement.

ARTICLE 4 : APPROUVE les propositions de crédit et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 16, 20, 21, 23, 27, 040 et 041 de la section dépenses d'investissement.

ARTICLE 5 : APPROUVE les propositions de recettes et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 13, 16, 23, 021, 040 et 041 de la section recettes d'investissement.

ARTICLE 6 : FIXE pour l'année 2024 les contributions des collectivités membres à 150 391 858,00 €, réparties comme suit :

- Toulouse Métropole : 143 331 185 €, dont :
 - o Contribution statutaire : 56 724 050 €
 - o Contribution complémentaire : 82 424 083 €
 - o Contribution à l'exploitation du service VLS : 4 183 052 €.
- SICOVAL : 4 093 453 €, dont :
 - o Contribution statutaire : 1 493 891 €
 - o Contribution complémentaire : 2 599 562 €.
- Communauté du Muretain, contribution statutaire : 1 272 380 €.
- Communauté du Grand Ouest Toulousain (CCGOT), contribution statutaire : 1 323 909 €.
- Communauté Coteaux Bellevue (CCCB), contribution statutaire : 370 931€.

ARTICLE 7 : La contribution de chacune des collectivités sera appelée en trois tiers : avril 2024, juillet 2024 et octobre 2024. Ces appels de fonds peuvent toutefois être adaptés en cours d'année en fonction des besoins de trésorerie et en concertation avec chaque collectivité.

ARTICLE 8 : DIT qu'il convient de prélever, en application de l'article L 5722-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement mobilité dans le ressort territorial de Tisséo-Collectivités.

ARTICLE 9 : DIT que le SMTC versera à Tisséo Ingénierie, des avances pour les opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage correspondant à 3 mois de préfinancement des dépenses. Ces projets d'un coût global pour l'année 2024 de 788 000 000 €HT, concernent la Ligne C (3^{ème} ligne du métro), la Connexion Ligne B, Téléo et l'achèvement de diverses opérations en mandat. Chaque mois, Tisséo Ingénierie fournira les décomptes justificatifs des sommes dépensées dans le cadre de la procédure des « demandes de remboursements ».

ARTICLE 10 : FIXE le programme d'emprunts de l'année 2024 à 696 231 000,00 €. Ces emprunts seront contractés par tranche au fur et à mesure des besoins.

ARTICLE 11 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES